

Nos conditions générales de vente

Réservation de votre séjour

Au moment de la réservation, vous verserez un acompte de 25% du montant total de votre séjour et des frais de dossier non remboursables.

À réception de l'acompte, le camping vous enverra une confirmation de réservation qui devra être présentée au camping le jour de l'arrivée.

Toute modification de dossier, ou de réservation, doit être notifiée PAR ECRIT. Le solde est à régler 30 jours avant ou le jour de votre arrivée.

Nos prix comprennent

Accès au centre aquatique, consommation d'eau, électricité (sauf en camping caravanning), équipements nécessaires pour le nombre de personnes en chalets et mobil homes (hors personnes supplémentaires), nettoyage à l'arrivée et accès aux activités non payantes.

Attention en début et fin de saison certains commerces et animations peuvent être fermés

Nos prix ne comprennent pas

Voiture supplémentaire, personne supplémentaire, visiteur journalier, garantie annulation et frais de dossier.

La taxe de séjour payable sur place au tarif déterminé par la commune.

Le linge de lit et de toilette, en location sur place. Le ménage de fin de séjour pour les appartements, mobil homes et les chalets qui doivent être rendus propres.

Le supplément forfaitaire pour les animaux. (si non interdits, se reporter aux grilles de prix).

La caution de 200€ à 350€ pour les mobil homes et chalets, qui sera perçue à l'arrivée et restituée le jour de votre départ déductions faites, des réparations, des remplacements ou frais de nettoyage qui s'avèreraient nécessaires. Si vous souhaitez partir en dehors des horaires prévus pour les inventaires, la caution vous sera restituée dans un délai d'un mois après votre départ. Une caution sur certains campings peut être demandée également pour une location d'emplacement et badge.

Catalogue FranceLoc

L'inscription à l'un de nos séjours implique l'acceptation de nos conditions de vente. Compte tenu de la diversité de la gamme proposée par FranceLoc il existe quelques différences au niveau de la configuration et de la décoration des locatifs. Nous vous rappelons, par ailleurs, que toute demande éventuelle quant à une orientation ou situation spécifique est un service supplémentaire et ne constitue pas une garantie contractuelle. Par ailleurs, les travaux d'urgence entrepris par le camping ou par des autorités publiques et qui pourraient gêner nos clients sur nos domaines, ne peuvent être opposés.

Services après vente

Nous ne pouvons être tenus pour responsable des cas fortuits, de force majeure, catastrophes climatiques qui viendraient perturber, interrompre ou empêcher le séjour.

En cas de problème dans le chalet ou le mobil home loué, vous devez formuler une réclamation SUR PLACE auprès du responsable du camping.

Toute réclamation concernant l'inventaire, l'état, le ménage du chalet ou du mobil home loué doit être formulé sous 48 heures. Passé ce délai aucune réclamation ne sera prise en compte et vous serez tenus responsable lors du départ des éventuels dégâts ou manquants.

Toute observation ou réclamation concernant un séjour doit parvenir au siège social de notre société en recommandé avec accusé de réception dans un délai de 1 mois après la date de fin de séjour. Notre service qualité traitera alors votre réclamation dans un délai de 2 mois suivant réception de votre lettre.

Arrivées et départs

Les locations sont disponibles à partir de 16h et jusqu'à 20h (amplitude de + ou - 1 heure selon les campings, les horaires exacts seront mentionnés dans le contrat de réservation qui vous sera retourné au moment de l'enregistrement de votre réservation). Les départs s'effectuent avant 10 heures. Les emplacements sont disponibles à partir de 14h et doivent être libérés avant 12h.

Pour une arrivée ou un départ anticipé, vous devez avertir le camping.

**** Minimum 2 nuits obligatoires sauf**

pour les périodes suivantes :

• Fête de Pâques 5 avril : 3 nuits minimum

(vendredi, samedi, dimanche)

• 13 mai Ascension : 4 nuits minimum

(mercredi, jeudi, vendredi et samedi)

Annulation du séjour

En cas d'annulation de séjour avant l'arrivée, d'interruption de séjour, ou d'arrivée reportée et quelle qu'en soit la cause, maladie, accident ou événement imprévu, le locataire sera tenu au paiement du solde de la réservation et aucun remboursement ne sera accordé.

Règlements intérieurs

Chaque camping dispose d'un règlement intérieur affiché à l'accueil. En tant que client du camping, celui-ci vous est opposable.

Attention ! les animaux sont interdits sur certains de nos campings (ils sont partout interdits autour des piscines, sanitaires et points de restauration). Se renseigner avant votre arrivée.

Aucune installation (tente), véhicule ou personne supplémentaire n'est acceptée sur l'emplacement des locations sans accord du camping.

Dans les piscines le port du slip de bain est obligatoire, (short de bain interdit) ainsi que le port du bracelet. Sur certains campings les barbecues peuvent être interdits. Se renseigner avant votre arrivée.

L'accès des piscines est interdit aux visiteurs. (Exception faite du domaine du Sagittaire ou le visiteur doit s'acquitter d'un prix d'entrée au centre aquatique).

Assurance locative

Les locataires sont tenus de s'assurer auprès d'une compagnie d'assurance contre les risques inhérents à leur occupation, à savoir : vol, perte ou dégradation de leurs objets personnels, ainsi que les dégradations qu'ils pourraient faire dans le mobilier donné en location, et également les dégâts qu'ils pourraient occasionner à l'ensemble du domaine, de leur fait ou par négligence éventuelle.

**INFORMATIONS
NOUVEAUTÉS**

www.campings-franceloc.fr

Garantie annulation

Cette garantie est facultative et payable en supplément de la location en même temps que l'acompte. Son montant est de 22€ pour les séjours de 7 nuits et + // 8€ pour les courts séjours (de 2 à 6 nuits).

Si vous souscrivez à cette garantie, vous êtes assurés :

Du remboursement de votre acompte, hors frais de dossier et garantie annulation.

Du remboursement au prorata temporis de la location prévue, hors frais de dossier, garantie annulation et des frais de nettoyage, si vous devez quitter l'hébergement loué avant la date d'expiration prévue.

La garantie s'exerce si l'empêchement est occasionné par l'une des seules causes suivantes :

Le décès de l'assuré.

Une maladie affectant l'assuré, non connue à la signature du contrat de location ou un accident survenant après cette signature.

Le décès, la maladie ou l'accident pouvant atteindre, dans les mêmes conditions, le conjoint de l'assuré, ses ascendants ou descendants ou ceux de son conjoint, ses frères et sœurs ainsi que toute personne vivant habituellement sous son toit.

Le décès pouvant survenir aux gendres ou belles filles de l'assuré.

Une convocation administrative, judiciaire, militaire ou en tant que juré d'assises.

L'empêchement justifié par un licenciement, une mutation de l'assuré ou de son conjoint ou par la faillite de l'entreprise que l'assuré gère.

La garantie, en cas de maladie ou d'accident, doit, pour être effective, entraîner une prescription médicale occasionnant l'hospitalisation ou interdisant de quitter la chambre du domicile habituel et de se livrer à toute activité professionnelle.

Les clients devront justifier de tout à la première réquisition. Il est précisé que les effets, valises, objets, mobiliers, valeurs, véhicules des clients ne sont pas garantis contre le vol, la perte ou la dégradation quelle qu'en soit la cause. Il appartient au locataire de contracter une assurance.

Dans le cadre de location ou de prêt de vélo, les clients sont tenus de s'assurer contre le vol, perte ou dégradation. En cas d'accident, le camping décline toutes responsabilités.

Droit à l'image

Vous autorisez expressément et sans contrepartie, le camping et FranceLoc à utiliser sur tout support les photos de vous ou de vos enfants qui pourraient être prises au cours de votre séjour, pour les besoins publicitaires du camping et du groupe FranceLoc.

FranceLoc
73, parc de l'Argile
460, avenue de la Quiera
BP 55
06370 Mouans Sartoux